CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 28 Janvier 2022 – 19 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. DUVEY Marc, M. LEMAIRE Michel, M. ADDE Albert, Mme CARTIER Alice, M. POHER Jean-Claude, Mme LEBEC Sandra, M. DIJON Michel, Mme COURTEL Aurélie, M. JOUANNET Jean-Mickaël, M. POULAIN Alain.

Madame MALGRAIN Constance donne procuration à Mme HUCHER Béatrice.
Mme VANNIER Céline donne procuration à Mme COURTEL Aurélie.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes des conseils municipaux des 16 novembre 2021 et 10 décembre 2021.
Pas d'observation.
Monsieur LEMAIRE Michel a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : Travaux SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz) Eclairage public (led) rue de la libération

Monsieur le Maire rappelle que 2 chantiers sont en cours :

- Programme 2020 : Clos Mallet en cours d'achèvement en attente France télécom
- Programme 2021 : Rue Pinchon Hameau de Chrétienville 1ère tranche

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.
Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.
Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement : **6 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **0.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après, en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

DÉLIBÉRATION : Travaux SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz) : Impasse Cour Becquet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.
Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement : **4 783.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **5 000.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses

d'investissement (DP et EP), et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

DÉLIBÉRATION autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

S'agissant de dépenses d'investissement gérées sur le budget, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1 relatif aux engagements de dépenses avant le vote du budget.

Tableau récapitulatif :

Chapitre	Budget 2021	Autorisation d'ouverture des crédits (25 %)
Budget Principal		
20	41 900 €	10 475 €
204	23 658 €	5 914 €
21	53 050 €	13 262 €
23	23 509 €	5 877 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2022 ou jusqu'au vote du BP 2022 s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites en annexe au présent tableau.
- ✓ Cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2021 y compris reports,
- ✓ Précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2022 aux chapitres et articles concernés.

DÉLIBÉRATION portant sur un contrôle obligatoire de l'assainissement collectif par l'Intercom Bernay « Terres de Normandie » dans le cadre d'une vente immobilière d'un bien

L'article L 1331-4 du Code de la Santé Publique indique que la commune contrôle le maintien du bon fonctionnement des raccordements des installations privées d'assainissement au réseau d'eaux usées.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la demande de certificat d'urbanisme informatif (a), les notaires interrogent les communes à savoir si elles ont délibéré pour le contrôle de l'assainissement collectif lors de la vente d'un bien sur leur commune (le contrôle assainissement non collectif est déjà obligatoire).

Ce diagnostic permet de tenir informé le futur acquéreur des éventuels travaux nécessaires pour être conforme à la réglementation d'assainissement en vigueur. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une démarche de lutte contre la pollution visant à :

- ✓ Supprimer les rejets directs d'eaux usées au milieu naturel
- ✓ Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration.

A l'issue de ce contrôle de conformité, un certificat de conformité ou non-conformité sera délivré. Ce diagnostic établi par l'Intercom est payant, le vendeur le prendra en charge.

Monsieur le Maire s'est rapproché de l'Intercom Bernay « Terres de Normandie » qui a la compétence assainissement. Au sein de cet EPCI, 3 communes ont délibéré pour rendre obligatoire ce contrôle (Bernay, La Barre en Ouche, Menneval).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE de rendre obligatoire le contrôle de conformité de l'assainissement collectif dans le cadre des ventes de biens immobiliers situés en zone d'assainissement collectif.**

M. ADDE Albert indique qu'il est toujours en attente du rapport des services assainissement de l'Intercom Bernay concernant le passage de la caméra dans la canalisation des eaux usées au Clos Mallet. M. le Maire interrogera M. RUEL, le vice-président de cette compétence.

DÉLIBÉRATION acceptant la convention pour la mise à disposition d'un local au cabinet médical entre la commune d'Harcourt et une ostéopathe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition du cabinet médical à titre gratuit a été signée avec l'EHPAD (Etablissement hospitalier pour personnes âgées) d'Harcourt le 19 avril 2016.
La commune avait procédé à la remise en état de ces locaux afin d'y accueillir des médecins et infirmières.
La commune a été sollicitée par une ostéopathe qui souhaite s'installer dans une partie de l'étage de ce cabinet moyennant un loyer avec charges comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ donne l'autorisation à **Mme LOUIS Margot** d'occuper l'étage du cabinet médical afin d'y dispenser sa profession d'ostéopathe à compter **du 1er janvier 2022**,

- ✓ Fixe le montant du loyer charges comprises à **400 €/mois**,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

DÉLIBÉRATION portant sur le tableau des effectifs au 01/01/2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs au 1er janvier 2022 :

- **Filière Administrative** :

- Adjoint Administratif Principal 1ère classe Echelle C3 35 H 00 titulaire
- Attaché (secrétaire mairie) cat. A 35 H 00 titulaire

- **Filière technique** :

- Adjoint Technique Principal 1ère classe Echelle C3 35 H 00 titulaire
- Adjoint Technique Principal 2ème classe Echelle C2 35 H 00 titulaire
- Adjoint Technique Echelle C1 20 H 00 stagiaire
- Adjoint Technique Principal 1ère classe Echelle C3 30 H 50 titulaire
- (Agent Intercommunal 6 H – IBTN-) à compter du 01/09/2017)

- **Filière sociale** :

- A.T.S.E.M. Principal 1ère classe Echelle C3 35 H 00 titulaire
- (mise en disponibilité)
- A.T.S.E.M. Principal 2ème classe Echelle C2 04 H 15 CDD - temps annualisé.

DÉLIBÉRATION : débat sur la protection sociale complémentaire nouvelles obligations (CDG 27)

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'ordonnance du 17 février 2021, il est prévu que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter la publication de la présente ordonnance soit avant le 17 févier 2022

L'ordonnance prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20 % d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence).

Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une ouverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.
Monsieur le Maire expose donc la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire jointe à la présente délibération.
Après avoir entendu l'exposé précédent, le conseil municipal :

- ✓ prend acte du débat de la protection sociale complémentaire.

INFORMATION RÉHABILITATION EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE – CRÉATION PRÉAU ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS :

Réfèrent du projet : Mme HUCHER Béatrice. La commune souhaite effectuer des travaux permettant un meilleur service de restauration, des usages et la mise aux normes des différents accès ainsi que la sécurité aux abords de l'école. L'étude est réalisée par EAD (Eure Aménagement Développement). Des tableaux concernant les coûts, les subventions possibles, le calendrier prévisionnel sont transmis aux conseillers afin qu'ils prennent connaissance du dossier.
Mme HUCHER propose une nouvelle intervention de Mme PLESSIS, responsable d'opérations chez EAD.

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2022

Chaque conseiller municipal dispose des documents suivants :
- Etat des dépenses/recettes fonctionnement et investissement année 2021
- Restes à réaliser 2021
- Situation dépenses recettes au 28/01/2022
- Propositions Dépenses // recettes pour 2022 en fonctionnement
- Propositions Subventions 2022 (+ rappel des subventions versées en 2019-2020-2021)
- Propositions dépenses investissement BP 2022
- Liste des dossiers de demande de subventions en cours pour 2022 en attente de réponse
- Projets futurs répertoriés pour 2023-2024-2025 (à prioriser).

Diverses propositions : broyeur, acquisition détecteurs CO2, démoussage toiture mairie,
Vente des tuiles de l'Eglise St Ouen stockées aux ateliers (proposition Mme HUCHER).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a transmis divers documents concernant l'Intercom Bernay concernant le centre nautique et des nouveaux bureaux de l'Intercom Bernay :

- **CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL** : projet phare de l'intercom. 75 communes seront impliquées dans le financement (part investissement - 13 Millions d'Euros) avec une participation financière de 9 à 12 € par habitant par an et pendant 25 ans. Projet de 18 millions d'Euros subventionné à hauteur de 6 459 387 millions d'Euros, pas de participation privée. Réception de l'équipement fin 2025. Monsieur le Maire souligne le peu de subvention par rapport à la dépense et regrette que l'Etat soit absent du projet pour permettre cet apprentissage aux enfants.
Rappel : le SERGEP (piscine du NEUBOURG) demandait une participation annuelle de 19 000 € /an à la commune pour l'adhésion au syndicat en vue du futur agrandissement de la piscine.
M. JOUANNET Jean-Mickaël estime qu'il est plus intelligent que nos enfants aillent au Neubourg (moins loin). Différents points sont à éclaircir (transports et participations). M. le Maire interroge le conseil sur ce projet (M. POHER Jean-Claude est contre).

- **ESPACE 360 °** : Nouveau nom du siège de l'Intercom Bernay, il sera situé sur la friche Roger Gallet sur la ZI de la route de Broglie à Bernay. L'intercom a fait le choix de réunir l'ensemble de ses services administratifs sur ce seul site. La durée des travaux est estimée à 12 mois à compter de février 2022 (loyer annuel de 206 000 € HT hors charges et hors indexation).

- **Dossier formation des élus** : L'Intercom a fait une démarche auprès d'organismes pour des journées de formation envers tous les élus.

- Information sur les gens du voyage : Arrivés vers le 07 novembre, un départ annoncé pour fin décembre : cependant, ils sont toujours là. Une famille a inscrit des enfants à l'école, et vu la période hivernale et n'ayant pas d'autre points de chutes, ils ont prévu de quitter les lieux fin mars.

- Repas des anciens : En raison de la situation sanitaire, Monsieur le Maire propose de reculer la date au 03 Avril ou le 15 Mai. Le conseil municipal maintient la date du 06 Mars 2022 (1 contre 1 abstention 13 pour). Il sera nécessaire de délibérer pour prévoir cette dépense au BP 2022 (fêtes et cérémonie).

- Bons de Noël : 184 bons ont été distribués, le club de l'Amitié a pris le relai du Comité des Anciens.

- Boulangerie : prévision d'ouverture vers le 15 février.

- Organisation courses cyclistes : Le comité des fêtes prend en charge le coût (2 courses organisées par le Club de Bourgtheroulde). Elles auront lieu le 09/04/2022 (veille des élections présidentielles). Mme BECQUET Laurence informe qu'une animation sera mise en place autour du vélo. Monsieur le Maire demande que le Comité des fêtes se renseigne s'il y a des manifestations au Château ce jour. Mme COURTEL Aurélie souhaite que la course ne gêne pas la vie des commerçants (sens de circulation).

- TRIATHLON du Neubourg : A lieu le 12 Juin 2022 (jour des élections législatives), passe à Harcourt, transite par la Haye de Calleville et Calleville. Une rencontre est prévue le 17 février 2022 à 11 h 00 à La Haye de Calleville avec les Maires des communes citées ci-dessus.

- PLU : La commission urbanisme a sillonné les rues de la commune (bourg et hameaux) pour repérer les éléments remarquables, en présence de Mme BUCHOU de l'UDAP et Camille de Géostudio, qui feront l'objet d'une fiche individuelle et seront indiquées dans le PLU.

- Plateau sportif : montant travaux 39 607 € HT. La commune a reçu la notification du Département qui subventionne ce projet à hauteur de 50 % dans le cadre du plan de relance et de l'Intercom pour le fonds de concours à hauteur de 30 %.

- Restauration mare et plantation haie : 5353 € HT. La commune a reçu la notification du Département qui subventionne ce projet à hauteur de 80 % dans le cadre du plan de relance.

- Gîte de Chrétienville : les travaux de restauration de toiture sont terminés.

- Logimobile : utilisé environ 2 h par jour par l'école. Faut-il renouveler la location ou prévoir l'acquisition (décision à prendre pour inscription au BP 022). Prévision entrée septembre 2022 : 6 arrivées – 19 départs.

- Monsieur le Maire informe qu'il a eu une demande de projet de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). La commune ne peut satisfaire cette requête, elle manque de locaux.

-Toilettes Salle des associations en attente (liées avec le projet de réhabilitation de la salle des fêtes). Etude de faisabilité 7 200 € TTC (choix à définir au BP 2022).

- Travaux RD 137 et RD 25 : Etude de 13 300.00 € TTC menée par VIAMAP (bureau d'étude). La présentation de l'esquisse est prévue le 24 février 2022.

- Détecteurs CO2 pour l'école : Madame HUCHER évoque la possibilité d'en acquérir 7. Le conseil ne retient pas l'idée.

- Mme Alice CARTIER et M. POULAIN Alain quittent la séance à 23 h 30.

TOUR DE TABLE

* **M. LEMAIRE Michel** informe :

I - Il a assisté à la réunion de la commission « culture, sport, patrimoine et actions éducatives » de l'Intercom de Bernay le jeudi 16 décembre 2021 à 18 heures, à Bernay. Différents thèmes ont été abordés :

- Présentation de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de Bernay.
Au début de chaque réunion, une association d'intérêt communautaire se présente.
- Bilan de la semaine de la voix : 8 concerts gratuits (1500 spectateurs) ont eu lieu sur l'ensemble du territoire dont 2 à Harcourt (90 personnes) à l 'église et 80 à l'EHPAD.
- Sentier d'Art 2022
Le thème sera « Arbres et Lumières » du 25 juin au 25 septembre, il se tiendra dans le parc Parissot à Beaumontel. Sur un parcours de 2 km, 10 œuvres seront présentées, dont une pérenne.
- création d'un conte musical
- Festival des arts numériques : 15 artistes interviendront (2 ballades, 2 projections, 2 expositions) et une soirée musique électronique
- contrat territoire de lecture en partenariat avec le département et la DRAC.
- Nouveau centre aquatique intercommunal (étude de programmation)

En novembre 2021, des centres aquatiques ont été visités (Argence, Bayeux, Douvres-la-Délivrande).
La fréquentation possible en instantané sera entre 750 et 1000 visiteurs, chaque année, 150 000 à 200 000 entrées sont escomptées. L'ouverture programmée est prévue pour septembre 2025.

Divers :

- ✓ Le triathlon scolaire se déroulera du 13 au 17 juin à Bernay,
- ✓ Un triathlon aura lieu, comme en 2021, à la base de loisirs de Brionne le dimanche 12 juin 2022.
- ✓ La ville de Bernay a acquis le label « Art et Histoire » et celui-ci pourrait revenir à l'ensemble de l'Intercom d'ici 2 à 3 ans.
- ✓ Il est proposé la mise en réseau des villages pour faire visiter le patrimoine lors des journées du patrimoine de pays (fin juin).
- ✓ L'histoire du cinéma est en cours de réalisation avec le service communal et l'office du tourisme.
- ✓ Pour la route des écrivains, il est attendu le retour des communes sur la connaissance des écrivains de chaque commune

II - Il s'est rendu à la réunion SDOMODE le 25/11/21 à Pont-Audemer
La fiche performance tri de la commune nous est parvenue.
Chaque habitant de la commune a trié en moyenne par an 37 kg d'emballages verres (moyenne SDOMODE 37 kg), 26 kg d'emballage (SDOMODE 26 kg), 12 kg de papiers/cartonnettes (SDOMODE 13 kg) ; ces résultats sont dans l'ensemble à améliorer.

Toutes les consignes sont à retrouver sur www.sdomode.fr
La population est invitée à ne pas jeter les ampoules et la vaisselle dans le verre.
Des contrôles sont effectués dans les poubelles de 21 h à 1 h du matin lors des ramassages. Un porte à porte est donc fait et des poubelles sont refusées en signalant les erreurs de tri.

Le gaspillage alimentaire est estimé à 7 à 9 kg par habitant chaque année.

III - Le chemin rural de la Piquetière à Chrétienville s'est creusé en maints endroits, un rebouchage doit être envisagé.

IV - l'ATCPH (Association Touristique, Culturelle et Patrimoniale Harcourtoise) organise le samedi 12 février 2022 à 16 h 30 au vieux cadran à Harcourt, le 1er café littéraire.

L'écrivaine « Aline César » présentera son livre « Aphra Behn ». Celle-ci était une romancière anglaise de la fin du XVIIème siècle, espionne au service de la cour royale d'Angleterre.
Un échange aura lieu avec l'auteure. Entrée libre et gratuite, venez nombreux.

Dimanche 11 septembre aura lieu le biennale de la peinture au gîte de Chrétienville

* **Mme LEBEC Sandra** rappelle le passage de la mammobile et les conditions (23 – 24 mars).

* **Monsieur ADDE Albert** tient à souligner le travail de M. JOUANNET Jean-Mickaël pour l'élaboration du bulletin municipal (gros travail). Celui-ci souligne qu'il est nécessaire d'avoir les articles très tôt pour faciliter la mise en page, il recommande de réaliser les articles dès la manifestation, plus facile à gérer.

* **Monsieur JOUANNET Jean-Mickaël** souhaite que la commune travaille sur le projet de Mme Aurélie TOUCAS ; il annonce 800 abonnés sur la page Facebook.

Séance close à 00 h 50. **Prochaine commission de finances élargie au conseil : jeudi 24 février 2022 à 19 h 30.**

MAIRIE D'HARCOURT (Eure)